

Paris, le 14 octobre 2014 - N°134/H030

Commission Emploi, qualifications et revenus du travail

Avant-projet de programme statistique 2015

Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS	5)2
Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CER	EQ)5
Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales	8
Département de l'Emploi et des revenus d'activité	8
Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de fonction publique	
Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAF	
Département des études et des statistiques	
Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social	19
Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistique	• •
Sous direction « Emploi et marché du travail » Sous direction « Suivi et Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Profe	19 essionnelle »
Sous direction « des Salaires, du Travail et des Relations Professionnelles »	
Pôle Emploi	33

Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS)

1. Exposé de synthèse

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss) est la caisse nationale des Urssaf. Moteur de notre système collectif de protection sociale, elle pilote et anime son réseau pour assurer le recouvrement et la gestion des cotisations et contributions sociales ainsi que l'accompagnement des 9,5 millions de cotisants. Elle assure la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général. En 2013, l'Acoss a encaissé 459 milliards d'euros dont 94 milliards pour le compte de partenaires extérieurs.

À partir des données de gestion du recouvrement, l'Acoss dispose de différentes sources de données qui sont mobilisées à des fins statistiques. À partir des bordereaux récapitulatifs de cotisations, elle produit des séries trimestrielles d'emploi salarié. Cette même source permet de mesurer la masse salariale ainsi que les montants des exonérations. L'Acoss produit également des statistiques conjoncturelles sur l'emploi salarié des particuliers employeurs et sur les embauches de salariés. Elle mobilise enfin les DADS à des fins d'évaluation, notamment par micro-simulation. Les DADS sont également exploitées pour compléter les analyses structurelles sur le champ des entreprises suivies par les Urssaf. La prise en charge du recouvrement des cotisations des travailleurs indépendants permettra aussi d'enrichir les statistiques actuelles par des publications conjoncturelles et annuelles, en lien avec le RSI et en coordination avec l'INSEE.

L'Acoss est très attachée à la dimension statistique publique de son activité. Sa série nationale d'emploi salarié a reçu le label « statistique publique » en 2011, ainsi que les séries nationales de masse salariale et d'embauches en 2013.

L'Acoss vient de signer sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2014-2017. Cette COG prévoit de poursuivre et d'accroître la collaboration avec l'Insee, notamment afin d'éviter les redondances des productions. Sur les volets production et diffusion, la COG prévoit la convergence avec l'Insee de nos productions d'emploi salarié trimestriel, l'intégration des nouvelles données de la déclaration sociale nominative (DSN) dans les statistiques de l'Acoss et une meilleure valorisation des données. L'évaluation des politiques publiques sera enrichie à la fois par un approfondissement des méthodes de micro-simulation et par une meilleure organisation de la recherche sur les sujets d'intérêt de la branche. Par ailleurs, les méthodes statistiques mobilisées pour le métier du recouvrement seront améliorées, ceci concerne à la fois les prévisions et le pilotage des politiques publiques (lutte contre la fraude notamment).

Les nouveaux travaux de l'année 2015 seront consacrés pour une grande part à la substitution progressive des bordereaux récapitulatifs de cotisations par la déclaration sociale nominative. Ce nouveau mode de déclaration, plus complet par son contenu, sa fréquence et par le fait que les salariés y figureront individuellement, nécessite une organisation informatique adaptée ainsi que des évolutions sur la chaîne de production des séries d'emploi et de masse salariale. Il permettra à terme d'enrichir les indicateurs décrivant l'emploi salarié.

Des échanges avec l'INSEE sont en cours et se poursuivront en 2015 pour étudier la convergence des séries trimestrielles d'emploi salarié du secteur privé hors Intérim de l'Acoss et de l'Insee. Il est prévu qu'au terme d'études méthodologiques et organisationnelles, l'Insee reprenne les statistiques produites par l'Acoss.

La prise en charge du recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants par l'Acoss en 2008 permet d'envisager des études statistiques sur ces données administratives.

Enfin, les développements du modèle de micro-simulation de l'Acoss seront poursuivis ainsi que les échanges avec les chercheurs pour permettre une plus grande utilisation des données de l'Acoss pour des études sur le marché du travail.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

Actuellement, les employeurs sont tenus de déclarer chaque mois (ou chaque trimestre pour celles de moins de 10 salariés) leurs effectifs, assiettes de cotisations et montants des cotisations sociales. La branche recouvrement de la Sécurité Sociale gère ces déclarations et le paiement des cotisations relevant de la Sécurité Sociale pour la plupart des entreprises privées et les administrations. La MSA procède au recouvrement de la plupart des employeurs de la filière agricole.

Ces informations sont renseignées dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), adressés aux URSSAF¹ et centralisés à l'Acoss. Elles permettent d'une part de suivre et de fiabiliser le recouvrement, de suivre les encaissements et de calculer les exonérations. D'autre part, elles constituent une source de données sur la masse salariale et l'emploi. L'Acoss a ainsi mis en place la chaîne SEQUOIA de production des effectifs et de la masse salariale et diffuser trimestriellement des informations conjoncturelles sur la situation de l'emploi du secteur privé. L'INSEE alimente aussi sa chaîne de traitement EPURE par les BRC.

À partir de février 2015, les bordereaux récapitulatifs de cotisations seront progressivement remplacés par des **déclarations sociales nominatives** (DSN), qui détailleront chaque mois salarié par salarié les assiettes et montants de cotisations. Cette bascule sera optionnelle au départ pour les entreprises et deviendra obligatoire à partir de mai 2015 pour une partie des entreprises puis à partir de janvier 2016 pour toutes les entreprises. Cette substitution nécessite des travaux d'adaptation de la chaîne pour permettre d'assurer une continuité dans la production des séries d'emploi. La DSN comportera plus d'informations que les BRC, ce qui permettra à terme d'enrichir les séries produites.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

La prise en charge du recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants par l'Acoss en 2008 permet d'envisager des études statistiques sur les données administratives avec le RSI sur les cotisants relevant de l'ISU, et en coordination avec l'INSEE de manière plus globale. Ce volet sera développé progressivement durant l'exécution de la COG 2014-2017.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Des échanges sont engagés entre l'Acoss et l'INSEE pour converger vers une diffusion commune des séries trimestrielles d'emploi salarié hors intérim. Ces travaux ont déjà donné lieu à des échanges sur la méthode de construction des séries. Ils portent actuellement sur les méthodes de correction des variations saisonnières. En 2015, ils viseront à étudier et le cas échéant faire évoluer les méthodes actuelles de diffusion des séries locales d'emploi salarié afin de qualifier, de manière partagée, leur qualité sur les différents échelons géographiques.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

Dans le cadre de la convergence sur les séries trimestrielles d'emploi, la qualité des séries au niveau local fait actuellement l'objet d'études conjointes avec l'INSEE qui pourraient se poursuivre en 2015. L'objet est d'arriver à qualifier la qualité des séries locales d'emploi pour éclairer les utilisateurs sur la pertinence des séries sur des échelons géographiques fins.

La COG prévoit par ailleurs une densification des mises à disposition de données sur internet.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

_

¹ CGSS pour les DOM

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

L'Acoss a développé un outil de micro-simulation basé sur les DADS et les BRC afin de simuler l'impact de mesures touchant aux modalités de calcul des cotisations sociales. Cet outil a permis de chiffrer différentes mesures portant, notamment, sur les allégements généraux et les exonérations spécifiques aux Dom. Il a également été mis à contribution pour l'évaluation *ex-ante* du CICE. Le modèle sera perfectionné afin d'élargir le champ des mesures pouvant faire l'objet d'une évaluation fiable. Il sera également enrichi pour permettre la prise en compte de réactions comportementales de la part des entreprises, notamment pour intégrer l'impact « indirect » des mesures sur le coût du travail par les répercussions sur les consommations intermédiaires et sur les comportements des entreprises en matière d'emploi.

L'Acoss souhaite aussi renforcer la coopération avec les chercheurs afin de les encourager à travailler sur des sujets d'intérêt pour la branche. Un comité de recherche sera mis en place pour établir un programme de travail et animer et suivre les travaux engagés.

3.4 Aspects « européens »

Néant

4. Opérations répétitives

Une nouveauté :

Opérations	Туре	Objectif
Dispositif TI ACOSS	Exploitation de fichiers administratifs : Données TI Acoss-Urssaf	Suivre l'évolution annuelle et infra- annuelle de l'emploi et des revenus des auto- entrepreneurs Produire des indicateurs conjoncturels et un bilan annuel.

Une correction à apporter :

Opérations	Туре	Objectif
Suivi des particuliers employeurs ACOSS	Exploitation de fichiers administratifs: Synthèse de différentes sources selon le mode de déclaration: déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS), chèque emploi service universel (CESU), prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), titre de travail simplifié (TTS)	Suivre l'évolution infra-annuelle de l'emploi salarié des particuliers employeurs (emploi à domicile et assistantes maternelles): effectif d'employeurs, volume horaire, masse salariale. Produire des indicateurs conjoncturels trimestriels et un bilan annuel.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

La DSN a été instituée par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives.

Dans une optique de simplification, il est prévu que les informations d'effectifs agrégés actuellement renseignées par les entreprises soient supprimées au profit d'un recalcul par l'Acoss à partir des données individuelles. Cette suppression pourra intervenir dès lors que l'Acoss, en lien avec ses tutelles, aura acquis une assurance de la qualité de ce recalcul et pourra quantifier l'écart avec la méthode actuelle.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

1. Exposé de synthèse

Les **enquêtes Génération** conduites au sein du département des entrées et évolutions dans la vie active depuis la fin des années 90 portent sur la transition entre la fin de formation initiale et le début de la vie active. Réalisées tous les trois ans, ces enquêtes portent sur le devenir professionnel des jeunes trois ans après la fin de formation initiale. Une fois tous les six ans, les répondants de l'interrogation à trois ans sont réinterrogés cinq ans puis sept ans après la fin de leurs études. La dernière édition de l'enquête à trois ans auprès de la Génération 2010 a été réalisée en 2013. Les premiers résultats ont été publiés en avril 2014. Cette Génération 2010 sera réinterrogée deux fois (en 2015 et 2017). Pour la Génération 2013, interrogée en 2016, la collecte de la base de sondage auprès des établissements de formation initiale est en cours.

Les **enquêtes sur la formation continue** menées par le département formation et certification du Céreq permettent d'éclairer les mécanismes à l'œuvre dans l'élaboration des politiques de formation, les facteurs qui influencent et expliquent l'accès des salariés à la formation continue, et les liens entre politiques d'entreprises, formation continue et parcours professionnels. La quatrième édition de **l'enquête CVTS** portant sur la formation professionnelle dans les entreprises a été conduite en 2011, et la collecte de la cinquième édition est prévue pour 2016, sur l'année 2015. Dès l'automne 2014 et tout le long de l'année 2015, le Céreq conduira des travaux de préparation de cette enquête, en lien avec la Dares.

Un nouveau dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (DEFIS) conçu par le Céreq à la demande du Conseil national d'évaluation de la formation professionnel (CNEFP) est en cours de préparation. Il a pour objectif d'étudier la formation des salariés et ses effets sur leur parcours professionnel. Pour cela, le dispositif articulera une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal pendant 5 ans d'une cohorte de salariés, les premières interrogations étant programmées pour 2015.

Par ailleurs, le Céreq continuera d'exploiter l'enquête CVTS4, l'enquête couplée employeurs-salariés DIFES2, ainsi que l'enquête AES conduite par l'Insee et la Dares en 2012.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (DEFIS) a été conçu par le Céreq à la demande du Conseil national d'évaluation de la formation professionnel (CNEFP), dans l'objectif de construire un instrument d'évaluation des dispositifs de formation sous la responsabilité des partenaires sociaux. Il vise à étudier la formation professionnelle continue des salariés et ses effets sur les parcours professionnels.

Permettant ou accompagnant, dans les entreprises, les évolutions des outils ou méthodes de travail, la formation professionnelle continue est également mobilisée comme instrument d'accès ou d'élévation des qualifications dans le cadre de mobilités internes ou externes, et, de plus en plus, pour jouer un rôle de sécurisation des parcours professionnels sur le marché du travail. Ainsi, la formation professionnelle suivie par les salariés est à mettre en relation avec les évolutions du travail, les carrières professionnelles, et les transitions sur le marché du travail.

Le dispositif aura ainsi pour objectif d'étudier :

- les dynamiques de formation des salariés dans leur diversité ;
- en lien avec le travail et son organisation ;
- en lien avec les politiques de formation et de ressources humaines des entreprises et d'en mesurer les effets :

- o sur les carrières professionnelles et salariales ;
- sur la mobilité externe et les chances d'accès à un nouvel emploi ;
- ainsi que sur d'autres changements, de diverses natures, dans l'activité professionnelle des salariés. Ces derniers peuvent par exemple inclure la maîtrise de nouvelles techniques ou l'amélioration des conditions de travail.

Pour cela, le dispositif articulera une enquête couplée employeurs-salariés avec un suivi longitudinal pendant 5 ans d'une cohorte de salariés. Il est ainsi prévu de réaliser tout début 2015 la collecte du volet « employeurs » et au printemps de la même année celle de la première interrogation des salariés, les réinterrogations devant avoir lieu chaque année à la même période jusqu'en 2019.

2.2 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Du côté des enquêtes Génération, les années 2014 et 2015 verront la production de deux types de publications :

- des publications d'études à partir de l'exploitation de la troisième interrogation réalisée en 2011 de la Génération 2004 (fin du deuxième semestre 2014) et des publications d'études à partir de la première interrogation de la Génération 2010 (BREF de premiers résultats en avril 2014, ouvrage d'indicateurs de synthèse fin septembre 2014).
- Des publications méthodologiques à partir de la comparaison des deux modes de collecte de l'enquête Génération 2010 (collecte par téléphone comparée à une collecte par Internet). Les travaux méthodologiques à partir de l'enrichissement de l'enquête Génération 2004 par le Fichier Historique Statistique de Pôle Emploi (enrichissement en cours de réalisation) sur la période 2004-2011, seront réalisés en 2015. L'ensemble de ces travaux d'ordre méthodologiques s'étalera sur les années 2014 et 2015.

L'exploitation des sources AES, CVTS4 et DIFES2 et des déclarations fiscales 2483 se poursuivra en 2015. Les données et analyses publiées dans l'ouvrage *Quand la Formation Continue*, paru en 2014, seront approfondies, notamment sur les thèmes des conséquences des politiques d'entreprise sur la sécurisation des parcours professionnels, des liens entre les changements d'organisation dans les entreprises et la formation des salariés, de la formation des seniors, des dynamiques d'investissement des entreprises européennes dans la formation continue.

De premières exploitations de l'enquête auprès des organismes de formation, « former vert » (collecte de juin à octobre 2014) devraient être menées en 2015, parallèlement à des investigations plus qualitatives.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

L'adresse de l'entreprise dans laquelle le jeune est employé en 2013, information collectée dans le cadre de l'enquête Génération 2010, permettra de repérer les emplois dans les zones franches urbaines, grâce à une codification ad hoc. L'étude d'une codification des quartiers selon qu'ils relèvent de la politique de la ville ou non, permettrait d'affiner les approches territoriales en termes d'accès à l'emploi des jeunes.

Des indicateurs standard sur l'insertion des jeunes déclinée par région et grands niveaux de formation (enseignement secondaire / enseignement supérieur) seront livrés dans l'ouvrage Quand l'école est finie, fin septembre 2014.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Des travaux d'études seront menés à partir de l'enquête sur le « verdissement » des formations professionnelles dispensées par les organismes de formations professionnelle continue, conduite en 2014. Ils viseront à évaluer l'importance des thématiques de développement durable dans les formations dispensées par ces organismes, identifier les investissements nécessaires et les obstacles à leur développement.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

La rénovation des questions adressées aux jeunes en situation de non-emploi au sein de l'enquête Génération 2010 devra permettre de mieux appréhender le rôle des intermédiaires du marché du travail sur la sortie du chômage des jeunes, ainsi que l'effet de la formation des demandeurs d'emploi sur leurs possibilités de retrouver un emploi. Les questions habituelles sur l'emploi des jeunes permettront de repérer les contrats particuliers en direction des jeunes (contrats d'apprentissage, de professionnalisation, nouveaux contrat d'avenir, etc.) et de produire des analyses sur le recours aux emplois aidés sur les trajectoires professionnelles. Plus largement, il est envisagé qu'un groupe d'exploitation de l'enquête Génération 2010 traite les questions des jeunes en rapport avec les dispositifs publics. Ces travaux devraient s'étaler de fin 2014 à fin 2016.

L'exploitation des enquêtes CVTS4, DIFES2 et de la source administrative 2483, ainsi que le dispositif DEFIS, s'inscrivent dans un ensemble de travaux d'évaluation des différentes réformes relatives à la formation tout au long de la vie en France (Lois de 2004, 2009 et mars 2014).

3.4 Aspects « européens »

L'enquête CVTS sur les politiques de formation des entreprises fait l'objet d'un règlement européen. Un groupe de travail d'Eurostat s'est réuni en 2012 et 2013 pour élaborer la 5ème édition. À l'issue de cette phase, des évolutions touchant le règlement de CVTS ont été actées (principalement un allégement du questionnaire). La position française est coordonnée entre la Dares, l'Insee, la DEP et le Céreq.

4. Opérations répétitives

L'exploitation par le Céreq des déclarations fiscales 2483 se poursuivra jusqu'en 2016, date de disponibilité de la dernière édition (2014), en lien avec la DARES.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales

Département de l'Emploi et des revenus d'activité

1. Exposé de synthèse

Enquêtes : fait marquants

S'agissant de l'enquête Emploi, l'année 2013 a été marquée par l'atterrissage du projet Reflee. Une nouvelle chaîne de traitement et un questionnaire rénové ont été déployés au 1^{er} janvier 2013. La rénovation du questionnaire avait pour objectif de simplifier la formulation de certaines questions pour leur meilleure compréhension, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, d'enrichir la connaissance du marché du travail avec l'introduction de nouvelles questions (sur la santé, le handicap) et de se conformer aux orientations de l'office statistique des communautés européennes (Eurostat) sur le suivi des formations.

Les reformulations de questions ou leur réordonnancement ont eu des effets sur la détermination du statut d'activité au sens du BIT de certaines personnes interrogées. Au total, différents effets se sont combinés, certains jouant à la hausse sur le taux de chômage (question plus incitative sur la disponibilité, rajout de modalités de recherche active d'emploi), d'autres jouant à la baisse (reformulation de la question sur la recherche d'un emploi qui est maintenant précédée de la question sur le souhait de travailler : suppression de la modalité « être contacté par Pôle emploi » comme démarche active de recherche d'emploi).

En mars 2014, à l'occasion de la diffusion des résultats du T4-2013, l'Insee a communiqué l'estimation de l'effet du nouveau questionnaire sur les principales variables d'intérêt de l'enquête, une fois prise en compte la collecte sur une année entière.

Le niveau du taux de chômage obtenu avec le nouveau questionnaire est plus bas de 0,5 point que le taux obtenu avec l'ancien questionnaire. Cet impact du nouveau questionnaire sur le niveau du taux de chômage ne se répercute pas sur l'évolution du taux de chômage, suite à la rétropolation des séries : les données antérieures à 2013 ont été mises en cohérence avec le questionnaire rénové en 2013. L'ensemble des séries rétropolées seront mises à disposition d'ici la fin de l'année 2014.

Notons à ce sujet deux points : un aménagement de la définition du halo, de sorte à assurer une cohérence avec les séries diffusées par Eurostat (la définition des deux premières composantes du halo, à savoir les personnes souhaitant travailler mais soit non disponibles soit ne recherchant pas activement un emploi, est désormais harmonisée avec celle d'Eurostat ; toutefois, à la différence d'Eurostat, l'Insee conserve une troisième composante, constituée des personnes souhaitant travailler mais n'étant ni disponibles ni en recherche d'emploi) : une mesure rénovée du sous-emploi, articulée avec celle d'Eurostat a également été mise en œuvre, revenant à la situation qui prévalait avant 2008.

L'intégration des quatre Dom (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) dans l'enquête Emploi en continu est montée en charge à partir de début 2013 et a atteint son régime de croisière mi-2014. Les résultats de l'année 2014 en moyenne annuelle seront diffusés en 2015 (a priori en septembre, date de parution de l'Insee Première sur les résultats annuels de l'enquête Emploi en métropole). L'intégration des Dom dans les séries trimestrielles ne peut être envisagée avant l'horizon 2017, compte tenu du recul nécessaire pour disposer de coefficients cvs.

Enfin, en 2015, aura lieu la 2^{ème} édition de l'enquête annuelle avec échantillon rotatif, mise en place à Mayotte en 2014, sur le modèle des anciennes enquêtes emploi dans les Dom.

Le **module ad hoc** sur la « situation professionnelle des personnes nées à l'étranger et de leurs descendants » est sur le terrain en 2014. Ce module vise à décrire la situation sur le marché du travail de groupes spécifiques de migrants et de leurs descendants. Ses résultats seront publiés en 2015.

Aucun module ad hoc ne sera réalisé en 2015, en l'absence de règlement européen. Le module ad hoc de 2016 portera sur la situation professionnelle et l'insertion des jeunes.

Sources administratives

Les années 2014-2016 seront fortement impactées par les évolutions en cours concernant les données administratives qui alimentent le Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera). De fortes évolutions sont attendues suite à la mise en place à compter de 2016 d'une déclaration sociale nominative (DSN). Par contre, les évolutions des fichiers de paye de l'État prévues à horizon 2014-2018 sont reportées avec l'arrêt du projet SI-paye de l'opérateur national de paye.

La perspective de la DSN va conduire à des investissements importants pour rénover le Siera, tout en maintenant ses objectifs posés dès 2002 :

- mettre en place un socle d'emploi et de revenus permettant de produire
 - o une information conjoncturelle sur l'emploi salarié;
 - o une information structurelle sur l'emploi total;
 - o une information conjoncturelle sur le coût du travail :
 - o une information structurelle sur les revenus d'activité et le coût du travail ;
 - o une information longitudinale pour l'étude des carrières professionnelles
- et répondre
 - o aux besoins réglementaires européens ;
 - aux besoins du SSP;
 - o à la demande de données localisées sur l'emploi et les revenus d'activité.

Faisant suite aux travaux méthodologiques menés en 2012 et 2013, ces travaux s'inscriront dans un nouveau cadre partenarial pour ce qui concerne l'élaboration des statistiques conjoncturelles, impliquant l'Insee, l'Acoss, la Dares et Pôle emploi.

Outre les travaux de nature informatique relatifs à l'évolution du Siera, des travaux méthodologiques ont été menés en 2014 afin d'éclairer les décisions prises dans le cadre du programme d'évolution du Siera. Il s'agit notamment de tirer des enseignements de l'appariement des DADS, de la base nonsalariés et de l'enquête emploi, dans le but de valider, par confrontation, le contenu des informations issues de ces deux sources (niveau de l'emploi, notion de postes annexes, variable PCS...) et de mener des réflexions sur certains concepts (multi-activité...).

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- FQP 2014-2015:

L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) de 2014 constitue la septième édition d'une série d'enquêtes débutée en 1964. Les thèmes abordés dans le questionnaire couvrent comme dans le passé 5 volets : origine sociale, formation initiale, mobilité professionnelle, formation continue sur moyenne période (sur les 5 dernières années) et revenus du travail. L'enquête FQP est la seule enquête à s'intéresser simultanément à l'ensemble de ces sujets sur un champ complet de la population.

La nouvelle édition de l'enquête en deux vagues en 2014 et en 2015 permettra davantage que par le passé d'étudier les liens entre formations, initiale et continue, et trajectoires : le calendrier rétrospectif sur cinq ans de l'enquête couvre les formations suivies (le questionnement sur la formation formelle et non formelle est harmonisé avec les autres enquêtes selon les directives européennes) et les trajectoires professionnelles. Pour une meilleure description des carrières salariées, l'enquête sera appariée avec le panel Tous salariés issus des DADS qui retrace la carrière salariale des individus depuis 1976 (ou 1988 pour la partie Fonction publique). Cette enquête s'étalera sur 2 ans, pour moitié environ chaque année.

- EVA:

Le dispositif EVA reconduit à partir de 2013 permet de suivre les jeunes entrés en 6^{ème} en 2007. Le dispositif EVA prolonge le panel constitué par la Depp dans le secondaire en suivant ensuite les jeunes dans leur parcours universitaire (enquêtes Sies) puis à la sortie des études secondaires ou supérieures dans l'enquête EVA jusqu'à l'âge de 25 ans. Ces enquêtes offrent par ailleurs la possibilité

de questionnaires complémentaires thématiques sur les jeunes, comme celui sur la santé qui a été mené dans le précédent cycle des enquêtes EVA.

- ECMOSS:

L'année 2015 sera consacrée à la collecte d'Ecmoss 2014, deuxième année du cycle structure des salaires. Par ailleurs, en 2015, une enquête complémentaire sera réalisée sur le champ de la fonction publique afin de compléter les données d'Ecmoss par interrogation directe des agents de la FPE. Les enquêtes Ecmoss sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires seront étendues aux Dom (hors Mayotte) à compter de la validité 2013.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

- Extension du champ des estimations trimestrielles d'emploi nationales

L'extension du champ des estimations d'emploi nationales trimestrielles (à priori à partir de 2015) concernera les secteurs agricoles, non marchands et des salariés des particuliers employeurs. Des expertises sont en cours pour valider la qualité des données cvs.

- Poursuite des travaux d'améliorations des estimations annuelles d'emploi

Les travaux d'analyse des données sources d'Estel ainsi que d'amélioration de l'expertise et des dégroupements seront poursuivis afin d'améliorer la qualité finale des estimations. L'objectif de moyen terme est de développer un ensemble de publications nationales et locales reposant sur Estel, valorisant à des niveaux géographiques fins les informations présentes dans Estel comme l'emploi par âge, sexe, au lieu de résidence ou de travail ainsi que sur la multi-activité.

Diffusion des données sur les effectifs et les salaires de la fonction publique

Le délai de diffusion des données sur la fonction publique s'est raccourci en 2014 avec la publication de résultats avancés sous le format *Informations rapides* en décembre 2013 pour les effectifs et en avril 2014 pour les salaires. En régime de croisière, pour l'année N, les résultats avancés seront publiés en *Informations rapides* au T4 N+1 pour les effectifs, au T1 N+2 pour les salaires. Des *Insee Première* plus détaillés sur les effectifs des 3 FP et sur les salaires FPE (fonction publique d'État) et FPT (fonction publique territoriale) seront réalisés entre le T1 N+2 et le T3 N+2.

- Diffusion des données sur les effectifs et les salaires des salariés de particuliersemployeurs

La source salariés des particuliers-employeurs (changement de format des données administratives en 2015) fait l'objet d'une diffusion régulière notamment dans l'Insee Références Emploi-Salaires. Elle devrait de plus être intégrée chaque trimestre pour les estimations trimestrielles d'emploi lorsque celles-ci seront publiées sur le champ « Tous salariés ».

Panels

Le panel « Tous salariés » existe depuis 1976 pour les personnes nées en octobre les années paires et depuis 2002 pour celles nées en octobre des années impaires. La création du panel EDP+ (jours de naissance répartis sur 4 mois de l'année) et les possibilités d'enrichissement qui en résultent ont conduit à mettre en œuvre une bascule des jours de naissance de panel DADS, afin de maximiser le recouvrement des échantillons (panel DADS et EDP+). À compter de la validité 2012, le panel « Tous salariés » devrait comprendre les personnes nées en octobre les années paires (données remontant jusqu'en 1976 ou 1988 pour la FPE) et celles nées un jour EDP (données remontant jusqu'en 2002).

Le panel non-salariés devrait être finalisé en 2015-2016 (il couvrira la période 2006-2012) et sera ensuite mis à jour annuellement.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

- IVQ et Piaac

Un dossier thématique Économie & Statistique, centré sur IVQ mais avec quelques comparaisons mobilisant Piaac, est programmé pour une sortie courant 2015. Une dizaine de projets ont été acceptés, avec une date de remise des articles fixée en novembre 2014.

- Insee Références : Emploi-salaires

L'Insee Références annuel est publié chaque année au mois de mars. En 2014, sa publication a été reportée en septembre. La prochaine édition est programmée en février-mars 2016, après rénovation de la publication.

- Insee Références : Emploi et revenus des indépendants

Cet ouvrage, apériodique, sera publié en février 2015. Il comprend des dossiers des différents SSM concernés (agriculture, santé, culture,...)

Le dossier thématique Économie & Statistique sur le panel Entrée dans la vie adulte (EVA 1997) a été abandonné.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Une actualisation intermédiaire des projections de population active (taux d'activité quinquennaux) sera réalisée en 2014 et donnera lieu à publication en 2015. Le prochain exercice complet de projections de population active sera réalisé en 2016 (publication début 2017), avec les nouvelles projections démographiques qui seront disponibles fin 2016. Un groupe de travail associant les partenaires sera monté fin 2015-début 2016 dans le cadre de ce nouvel exercice.

3. Aspects particuliers du programme 2014

3.1 Aspects « Territoires »

La méthode de production des estimations de chômage localisées (niveaux régionaux, départementaux et des zones d'emploi) a été revue et sa documentation actualisée.

À partir de la validité 2013, l'enquête ECMOSS couvrira les DOM (hors Mayotte).

En 2015, seront publiés les premiers résultats - en moyenne annuelle - de l'enquête Emploi en continu dans les Dom (hors Mayotte).

Le fichier des données individuelles de l'enquête FQP à La Réunion et en Guadeloupe sera mis à disposition en fin d'année 2015.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

L'enquête Formation Qualification Professionnelle (FQP) permettra de disposer d'informations à la fois sur le recours à la formation et sur la trajectoire professionnelle (grâce à un calendrier rétrospectif sur cinq ans et à un appariement avec le panel DADS). Le recours à la formation pourra être analysé en lien avec les trajectoires professionnelles.

3.4 Aspects « européens »

Enquête Emploi et modules ad hoc :

La division Emploi participe aux task force sur les modules ad hoc 2017 (non-salariés) ainsi qu'à plusieurs task force sur la précision de l'enquête sur les forces de travail (LFS) et l'harmonisation des questionnaires. En 2014, les discussions se sont poursuivies dans l'objectif du futur règlement européen sur les LFS, à échéance 2018-2020. Les réflexions ont notamment porté sur le questionnaire sur la durée du travail, dans l'objectif d'accroître la comparabilité des données (non assurée actuellement) entre les différents pays. Les réflexions portent également sur la mesure de l'emploi et des absences au travail. Elles prendront également en compte les nouvelles recommandations du BIT (dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 2013)).

- ESSnet Eseg (european socio-economic groups) :

L'ESSnet Eseg (european socio-economic groups) a achevé ses travaux et rendu ses conclusions au 1^{er} semestre 2014. Ces travaux ont été présentés lors de la commission EQRT au printemps 2014. Les suites qui seront données par Eurostat à ces préconisations ne sont pas encore connues. Il conviendra le cas échéant de mener une réflexion approfondie sur l'articulation des nomenclatures de professions et des nomenclatures sociales française et européenne/internationale.

4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquêtes de recensement et de contrôle d'exhaustivité ; recensement des communautés	2009A001EC	Insee-DSDS	Annuelle
Enquêtes annuelles de recensement - Cycle 2009-2013	2009A001EC	Insee-DSDS	Annuelle
Enquête Emploi annuelle à Mayotte (cycle 2014-2018)	2014A076EC	Insee-DSDS	Annuelle
Enquête « Cadre de vie et sécurité » de 2013	2013A006EC	Insee-DSDS	Annuelle
Enquête Entrée dans la vie adulte (EVA)	2013A023EC	Insee-DSDS	Annuelle
Panel sur les ressources et les conditions de vie des ménages	2013A008EC	Insee-DSDS	Annuelle
Enquête annuelle sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) - cycle quadriennal 2014-2017	2014A068EC	Insee-DSDS	Annuelle
Enquête sur les technologies de l'information (TIC) auprès des ménages	2013A071EC	Insee-DSDS	Annuelle
Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (Camme)	2013M046EC	Insee-DSDS	Mensuelle
Enquête Indice des prix à la consommation (IPC)	2013M036EC	Insee-DSDS	Mensuelle
Enquête expérimentale « Données de caisse »	2012M713EC	Insee-DSDS	Mensuelle
Enquête sur l'emploi	2013T002EC	Insee-DSDS	Trimestrielle
Enquête nationale sur les loyers et les charges	2013T001EC	Insee-DSDS	Trimestrielle
Enquête conjoncturelle sur les loyers auprès des bailleurs sociaux	2013T010EC	Insee-DSDS	Trimestrielle
Enquête sur les flux touristiques à la Réunion	2013A901RG	Insee-Régions	Annuelle
Enquête sur les flux touristiques à Mayotte	2013A902RG	Insee-Régions	Annuelle
Enquête Aéronautique-Espace ; Enquête annuelle auprès des fournisseurs, sous-traitants, et prestataires de service du secteur aéronautique et spatial en Aquitaine et Midi-Pyrénées		Insee-Régions	Annuelle

Opérations	Туре	Objectif
Dispositif	Synthèse de sources :	Suivre l'évolution infra-annuelle de l'emploi
Epure	- Bordereaux Urssaf	salarié, de la masse salariale et de connaître
Insee	- Cotisants MSA (Mutualité	les établissements employeurs de main-
	sociale agricole)	d'œuvre.
	- dispositif SIASP pour la	Produire des indicateurs conjoncturels
	fonction publique de l'État	(trimestriels) sur l'emploi salarié au niveau
	- dispositif PE	national.
Dispositif Estel	Synthèse de sources :	Suivre l'évolution annuelle de l'emploi total
Insee	- Dispositif DADS	(salarié et non salarié), selon différents
	- Dispositif Epure	secteurs d'activité et au niveau local, en
	- Dispositif non-salariés	tenant compte de la multi-activité.
Dispositif	Synthèse des sources :	Connaître annuellement les effectifs, les
Tous salariés	- DADS	rémunérations et les caractéristiques d'emploi

Opérations	Туре	Objectif
(DADS grand format) Insee	- Dispositif SIASP - Dispositif PE (particuliers employeurs)	des salariés . Contribuer à l'élaboration des estimations annuelles d'emploi salarié
Dispositif Non salariés Insee	Synthèse de sources : - Déclarations Acoss - Cotisants MSA (Mutualité sociale agricole)	Connaître annuellement les effectifs, les rémunérations et les caractéristiques d'emploi des non salariés et des gérants majoritaires.
Dispositif SIASP Système d'information sur les agents de I la fonction publique Insee	Synthèse de sources : - DADS - Fichiers de paye des agents de la fonction publique de l'État - Fichier de paye des agents de la Défense	Connaître annuellement les effectifs, les rémunérations et les caractéristiques d'emploi des salariés des trois versants de la fonction publique Contribuer aux travaux de la formation statistique du conseil commun de la fonction publique.
Dispositif PE - Particuliers employeurs Insee	Synthèse des sources : - CESU - PAJE - DSN	Connaître annuellement les effectifs, les rémunérations et les caractéristiques d'emploi des salariés de particuliers employeurs.
Taux de chômage localisés Insee	Traitement de différentes sources : - enquête Emploi - demandeurs d'emploi Pôle emploi - estimations d'emploi annuelles (Estel) et trimestrielles (Epure)	Estimer des taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi chaque trimestre
Projections de population active Insee	Les projections de population active se fondent sur les projection de population par sexe et âge et des méthodes de prolongement des taux d'activité pour chaque catégorie d'âge et de sexe. Elles utilisent des hypothèses démographiques et de comportements d'activité et des variantes au scénario central sont présentées.	Simuler pour un horizon de long terme le nombre d'actifs de chaque sexe et de chaque catégorie d'âge.
Salaires et qualification Insee Dares	Traitement statistique des DADS - Déclarations annuelles de données sociales.	Analyser les salaires selon la nature de l'emploi (durée, condition d'emploi, rémunération), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, qualification) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, branche professionnelle, lieu d'implantation, taille).

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

Département des études et des statistiques

1. Exposé de synthèse

Le Département des études et des statistiques est une direction de programme de la DGAFP et un service statistique ministériel qui ne produit pas directement d'enquêtes statistiques au sens de la loi 711 de 1951 sur l'obligation et le secret en matière de statistiques.

Le Département des études et des statistiques (DES) produit à partir de sources existantes, rassemble et diffuse des statistiques relatives à l'emploi, les rémunérations, les parcours professionnels et les conditions de travail et de vie des agents de la fonction publique. Il réalise toutefois quelques enquêtes administratives auprès des ministères sur la formation, les concours, la mobilité statutaire, les accidents du travail et maladies professionnelles et l'absentéisme pour raison de santé.

Depuis 2007, l'axe prioritaire de travail du DES porte sur la construction et la publication de données statistiques comparables inter-fonctions publiques (pour l'ensemble des agents des trois versants de la fonction publique) et si possible entre secteur public et secteur privé sous l'angle de leurs conditions d'emploi, de statut, de rémunération, de retraite, de travail et de condition sociale.

Dans un contexte d'éparpillement et de forte hétérogénéité des producteurs de données sur les trois versants de la fonction publique (3FP), cette orientation intègre la définition de concepts et de périmètres relatifs à la fonction publique, l'élaboration de nomenclatures harmonisées sur les 3FP et leur articulation avec les nomenclatures existantes, la définition d'indicateurs statistiques de référence et des méthodes de calcul correspondantes, tout en tenant compte des spécificités de chacun des versants.

La mise en œuvre de cette orientation se poursuit progressivement en s'appuyant désormais sur les priorités exprimées par la formation spécialisée du **Conseil commun de la fonction publique** (CCFP, instance de concertation commune aux 3FP) consacrée aux évolutions de l'emploi public et à la connaissance statistique de la situation, de la rémunération et des pensions des agents dans les trois fonctions publiques (mise en place en 2012 et co-présidée par la DGAFP et l'Insee), en articulation avec les quatre commissions thématiques du Cnis ayant à connaître de la fonction publique. En outre, le Département des études et des statistiques s'appuie, seul ou le plus souvent en partenariat, sur les avancées des producteurs de données (notamment le service statistique public coordonné par l'Insee) et leur capacité à harmoniser les méthodes et coordonner les travaux notamment à partir des déclarations de données sociales.

Enfin, le Département des études et des statistiques inscrit pleinement son activité dans l'agenda social de la fonction publique avec sa feuille de route annuelle. Le dialogue social s'appuie sur une quantité croissante d'indicateurs statistiques et de bilans chiffrés nécessaires au diagnostic et au suivi de l'effet des engagements (accords ou protocoles d'accord), ce qui conduit à augmenter parallèlement la part des obligations réglementaires nationales dans le programme de travail du DES.

En matière de diffusion, depuis la refonte de la ligne éditoriale de la DGAFP, le DES a mis en application l'annonce des publications sur le site internet de la DGAFP sous une rubrique « statistiques » spécifique ; la publication de statistiques régulières dans la collection « Stat Rapides » (ITB-GI, premiers résultats de l'emploi et des salaires en commun avec l'Insee) et d'articles sur des sujets variés (emploi, mobilité, rémunérations, conditions de travail...) « autonomes » de manière à disjoindre le calendrier de publication du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Il en résulte un raccourcissement des délais de mise à disposition des données et de leur analyse.

Au-delà des travaux récurrents du département des études et des statistiques, l'année 2014 a vu de nouvelles avancées en matière de suivi de l'emploi et des salaires 3FP, en s'appuyant sur la collaboration avec l'Insee, la DGCL, la Drees et la Depp autour de SIASP : poursuite du chantier de réduction des délais de production et de mise à disposition ; localisation de l'emploi 3FP par zone d'emploi avec caractérisation des agents ; caractérisation détaillée de populations d'agents ; nouvelle extension du champ pour le suivi des salaires et déclinaison détaillée des salaires par population

d'agents et catégorie d'employeurs. En outre, les travaux d'identification des entrées et sorties dans l'emploi public, leur part dans l'emploi et l'évolution du salaire moyen seront poursuivis.

La **définition de la mobilité** et l'exploitation de SIASP pour en décrire plus finement les différentes facettes a fait l'objet de nouveaux développements méthodologiques qui restent à poursuivre en 2015.

Dans le domaine des salaires, les travaux méthodologiques seront engagés en vue de mieux définir les **indicateurs de suivi de l'évolution du salaire moyen** en distinguant effet de carrière, effet d'entrée-sortie, effet des mesures générales et mesures catégorielles et articuler la construction de ces indicateurs avec l'ITB-GI.Ces travaux feront l'objet de présentations à la formation spécialisée du Conseil commun de la fonction publique.

Des travaux devraient être développés sur les **retraites et carrières salariales** dans la fonction publique dans le cadre du débat annuel sur les orientations de la politique des retraites dans la fonction publique désormais rendu obligatoire par la loi du 20 janvier 2014 sur l'avenir et la justice du système de retraite. À cette fin, une séance de la formation spécialisée du CCFP qui devrait se tenir d'ici fin 2014 précisera les orientations retenues des travaux pour 2015. Ils s'inscriront dans le prolongement de ceux déjà réalisés en 2014 pour le COR.

Dans le domaine des **conditions de travail**, les traitements et les premières exploitations de l'enquête conditions de travail de 2013 réalisée par la Dares ont été valorisés en 2014. Un appel à projet de recherche a été lancé par la Dares, intégrant les questions relatives à la fonction publique. Le DES participera en 2015 au suivi de l'appel à projet et par ailleurs à la poursuite des travaux préparatoires à l'enquête RPS 2016 pour laquelle la DGAFP apportera un financement de sur-échantillonnage.

Concernant les **accidents du travail**, le DES recherchera les modes de recueil possibles auprès de la FPE de données individuelles en vue de répondre au règlement européen 1338/2008.

Dans la suite du rapport Pêcheur et de la Commission parlementaire sur la réduction du temps de travail, la **durée du travail** fera certainement l'objet de développements nouveaux de manière à mieux mobiliser les sources d'information existantes pour évaluer la durée effective du travail des agents et l'organisation de ce temps (durée annuelle, durée hebdomadaire, jours de congés, de RTT et récupérations).

Par ailleurs, l'expérimentation lancée sur le contrôle des arrêts maladie ordinaire et son éventuelle généralisation pourrait être l'occasion de développer de nouvelles statistiques sur l'absentéisme pour raison de santé.

En parallèle, le DES est fortement impliqué dans la mise en place des systèmes d'information RH, les déclarations sociales applicables à la Fonction publique et en particulier le projet de son intégration dans la DSN à travers l'animation de la formation spécialisée pour la Fonction publique de Comité de normalisation des données sociales.

Il devrait reprendre en 2015 avec le service remplaçant l'ONP (Opérateur National de Paye), le projet de construction d'un système d'information décisionnel (SID) dont un volet à mise à jour infra annuelle, centré sur la fonction publique de l'État, s'appuiera sur la Paye ou la future DSN et un volet 3FP annuel s'appuiera sur le fichier SIASP de l'Insee.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le DES s'associe à la Drees pour financer une extension d'échantillon dans l'enquête de la Dares sur les risques psycho-sociaux de 2015-2016 sur le champ des agents des trois versants de la fonction publique.

Le DES s'associera aux travaux du Cereq pour la préparation de la 2^{ème} vague de l'enquête Génération 2010 (enquête à 5 ans).

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

Dans le cadre de la suppression du jour de carence en cas d'arrêt maladie, une expérimentation a été lancée de suivi et de contrôle des arrêts de travail par la CNAM-TS.

Ces remontées d'information, enregistrées au niveau individuel constituent une source administrative nouvelle pour le DES dont l'exploitation, en cas de généralisation, pourrait conduire à mieux connaître l'absentéisme pour raison de santé.

Dans le cadre de l'exploitation du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) produit par l'Insee, le suivi de la mobilité et des entrées-sorties devrait être approfondi.

En outre, le DES cherchera, selon les demandes du CCFP et dans la lignée du cycle de l'agenda social qui vient de débuter sur « parcours professionnels, carrières et rémunération » à mieux mobiliser la source Siasp, articulée avec les panoramas réalisés des carrières des trois fonctions publiques pour développer une analyse plus complète de la décomposition de l'évolution du salaire moyen entre effet de noria (entrées d'une part et sorties d'autre part), et rémunération des personnes en place et le partage dans l'évolution de ces éléments entre mesures générales, catégorielles et individuelles.

Le DES devrait également exploiter plus avant le panel DADS (tous salariés) pour poursuivre l'analyse déjà engagée des carrières salariales de cas-types dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation des retraites et pour alimenter le débat désormais annuel sur les retraites dans la fonction publique.

Enfin, la question de la **connaissance de l'organisation et de la durée effective de travail** suscite des demandes de plus en plus pressantes à la fois de la part des parlementaires et de la Cour des comptes. Dans la suite du rapport Pêcheur et de la commission d'enquête parlementaire sur la mise en œuvre de la réduction du temps de travail, le DES devrait être amené à mobiliser, en plus des enquêtes existantes (enquête emploi et enquête emploi du temps de l'Insee), des remontées administratives sur les cycles horaires des agents, les badgeages, les Comptes épargne-temps, les congés et les heures supplémentaires.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Seuls sont mentionnés ici les nouveaux travaux d'études prévus par le DES en 2014 et qui ne s'inscrivent pas à ce stade dans des opérations annuelles récurrentes :

• Emploi (en quantité physique et volume de travail)

Une étude sur le travail à **temps partiel** devrait mobiliser diverses sources (enquête Emploi, SIASP, SAE, Bilans Sociaux FPT,...) en vue notamment de distinguer le temps partiel subi, choisi et le temps « non complet » compte tenu du cadre juridique spécifique à la fonction publique (distinct du code du travail).

• Recrutements, dynamiques d'emploi et formation professionnelle

Premières estimations d'entrées et de sorties sur le périmètre 3FP avec objectif de suivi exhaustif annuel, mais également sur des périodes de cinq années consécutives, avec une attention particulière portée à la récurrence de l'emploi à durée déterminée.

En particulier, l'étude annuelle des recrutements externes devrait bénéficier de ces travaux et de la recherche de sources nouvelles dans la FPH pour couvrir l'ensemble des trois versants contre actuellement les seuls versants État et territorial.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

D'autres travaux d'études statistiques étaient déjà prévus dans le programme pour 2014 et n'ont pas pu être réalisés. Ces travaux restent encore dans les intentions du DES pour 2015 ou plus exactement pour 2015 ou 2016 :

- Lancement de travaux de comparaison notamment salariale entre secteur privé et fonction publique, et étude des passerelles entre public et privé (avec évaluation de leur impact sur la carrière des agents de la fonction publique concernés) à partir de l'exploitation des DADS grand format désormais disponibles.
- Développement des études longitudinales (suivi des mobilités et des trajectoires avec impact sur les rémunérations) à partir du panel tous salariés apparié avec l'Échantillon Démographique

- Permanent (EDP) pour intégrer les niveaux de diplôme et le nombre d'enfants, nécessaires à une analyse plus robuste des carrières salariales.
- Mobilisation, sur le champ de la fonction publique, de nouveaux dispositifs statistiques existants pour une évaluation de l'impact des politiques sociales (notamment celles des employeurs publics) en faveur des agents et une meilleure connaissance des revenus des ménages comportant au moins un agent de la fonction publique;
- exploitation statistique de l'enquête Emploi en Continu de l'Insee et de ses modules complémentaires, sur le champ de la fonction publique, notamment sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (2010);
- exploitation statistique de l'enquête Revenus Fiscaux Sociaux de l'Insee sur le champ de la fonction publique.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

Néant

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Le DES est relativement peu impliqué et ne fournit qu'un indicateur de développement durable sur l'égalité professionnelle homme-femme, à savoir au sein de l'indicateur 311, les éléments sur la part des femmes dans l'encadrement de la fonction publique selon différents niveaux hiérarchiques.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Le DES participe à de nombreux travaux sur les politiques sociales, les rémunérations et la mobilité par le biais soit de réponse à des questions parlementaires, soit pour la Cour des comptes, soit dans le cadre du dialogue social. Ces travaux sont généralement réalisés à partir de l'exploitation de sources administratives et notamment SIASP ou d'enquêtes.

3.4 Aspects « européens »

Le DES est relativement peu impliqué dans les statistiques européennes ou au-delà, internationales. Les remontées d'information adressées à Eurostat dans le cadre de la mise en œuvre des articles 64 et 65 du statut des fonctionnaires européens ont été améliorées et adaptées en 2013 – 2014 et ne devraient pas faire l'objet d'investissements nouveaux.

Il doit en outre adapter le système d'information statistique sur la fonction publique pour fournir à la Dares les éléments relatifs à la Fonction publique demandés en réponse à deux règlements européens :

- enquêtes sur les recrutements élargies aux trois versants de la fonction publique, en collaboration avec la DGCL et la DGOS, afin de contribuer à l'extension de la couverture des statistiques sur les emplois vacants conformément au règlement européen 453/2008;
- rénovation de l'enquête portant sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP) dans la FPE, afin de contribuer à l'extension de la couverture des statistiques sur les accidents du travail conformément au règlement européen 1338/2008.

4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa		périodicité	de
		Producteur	l'enquête	
Enquête sur les recrutements de fonctionnaires auprès des employeurs de la fonction publique	_	DGAFP- DES	Annuelle	
Enquête sur la formation des agents de l'État		DGAFP- DES	Annuelle	
Enquête sur la transparence de l'emploi et la mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État		DGAFP- DES	Annuelle	

Opérations	Туре	Objectifs
Dispositif SIASP	Synthèse de sources :	Connaître annuellement les effectifs, les
Système	- DADS	rémunérations et les caractéristiques d'emploi des salariés des trois versants de la fonction
d'information sur les agents de l'État	- Fichiers de paye des	publique.
Insee - DGAFP	agents de la fonction publique de l'État	Connaître annuellement les flux d'emplois (entrées-sorties, mobilités) entre les employeurs
DESL - Drees	- Fichier de paye des	publics et leurs caractéristiques associées.
	agents de la Défense	Contribuer aux travaux de la formation statistique du conseil commun de la fonction publique.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le DES n'interrogeant pas d'entreprises n'est pas directement concerné. Toutefois, ses travaux ont un lien avec les entreprises, soit pour des raisons de comparabilité des résultats attendus, soit parce que les outils et obligations sont partagés. Enfin, la charge des administrations répondant à des obligations statistiques pèse également sur leur performance et leur capacité à répondre. Aussi :

- Le DES participe, pour le compte de la DGAFP à la formation du Comité de normalisation des données sociales spécialisée sur la Fonction publique. Il coordonne ainsi les travaux préparatoires à l'entrée de la Fonction publique dans le dispositif d'allègement général de charges que constitue la DSN. Le DES est également présent dans les travaux du CNDS sur la norme 4DS.
- Le DES participe aux côtés du bureau des politiques sociales, de la santé et de la sécurité au travail de la DGAFP et de la Direction de la sécurité sociale au suivi de l'expérimentation du partenariat de la Fonction publique avec la CNAM-TS sur le contrôle des arrêts maladie ordinaire mis en place à l'issue de l'abandon du jour de carence. La généralisation de cette expérimentation et les collectes statistiques qui pourraient en résulter allégeraient la charge de réponse aux questionnaires sur l'absentéisme.

Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social

Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (Dares)

Sous direction « Emploi et marché du travail »

1. Exposé de synthèse

La sous-direction « Emploi et marché du travail » traite des domaines de l'emploi, du chômage, des métiers et des qualifications ainsi que de la situation sur le marché du travail des personnes handicapées. Elle produit et publie, seule ou en partenariat, des informations conjoncturelles mensuelles et trimestrielles (demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi, sortants des listes de Pôle emploi, mouvements de main-d'œuvre, emploi salarié et intérim, emplois vacants, ruptures conventionnelles, tensions sur le marché du travail), assure le suivi infra-annuel et annuel des mesures défensives de la politique de l'emploi (dispositifs d'accompagnement des restructurations, activité partielle, mesures de préretraites) et conduit des travaux d'études et d'évaluation, notamment sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'indemnisation du chômage, les dispositifs d'accompagnement des restructurations économiques, l'utilisation des contrats par les entreprises ou encore la prospective des métiers et des qualifications.

Au-delà des travaux récurrents de la sous-direction, l'année 2015 sera marquée par la suite de la montée en charge de l'intégration du dispositif de collecte des mouvements de main-d'œuvre dans le dispositif de déclaration sociale nominative (DSN), la finalisation de travaux communs avec Pôle emploi visant à harmoniser les statistiques d'emploi intérimaire, dans un contexte de substitution de la DSN aux relevés mensuels de mission, la réalisation de travaux méthodologiques préparatoires à la réalisation d'un nouvel exercice de prospective des métiers et qualifications, la poursuite des travaux d'évaluation du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) avec la réalisation d'une enquête élaborée en 2014 auprès de sortants de CSP, la poursuite de la préparation de l'enquête sur les recrutements initiée en 2014. Des travaux d'études seront conduits à partir du nouvel appariement FH-DADS. Enfin, les travaux de suivi statistique et d'évaluation du Service public de l'emploi seront mobilisés dans le cadre du suivi de la nouvelle convention tripartite État-Pôle emploi-Unédic.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La Dares poursuivra en 2015 la préparation d'une enquête auprès des employeurs sur les recrutements (modalités, canaux, échecs...). Cette enquête, qui fait suite à l'enquête Offres d'emploi et recrutements (OFER) réalisée en 2005 sur le même sujet, devrait être sur le terrain en 2016.

L'enquête menée conjointement avec l'Unedic auprès des bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle et de populations de référence sera réalisée et exploitée en 2015.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

Le nouvel appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi (FH) et le panel DADS, réalisé en collaboration avec l'Insee et Pôle emploi, sera exploité.

Dans le cadre de la nouvelle convention tripartite 2015-2017 État-Pôle emploi-Unedic, et sous réserve des dispositions de cette convention qui doit être élaborée au deuxième semestre 2014, la Dares continuera à contribuer à l'analyse de l'évolution des indicateurs de la convention.

Sous réserve d'une expertise préalable, la Dares exploitera les nouvelles données administratives sur l'activité partielle à la suite de la rénovation du système d'information (extranet), et enrichira l'information diffusée sur les plans de sauvegarde de l'emploi en exploitant le nouveau SI-Homologation. Enfin, la Dares proposera des exploitations nouvelles des fichiers issus de la gestion de la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH).

Sous réserve d'expertise préalable sur l'opportunité de cette opération, la Dares substituera pour l'étude de l'indemnisation du chômage les données issues du FNA aux données issues du segment D3 apparié au fichier historique statistique des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre de la convention multipartite d'objectifs et de moyens pour l'emploi des travailleurs handicapés, la Dares prévoit d'exploiter les données administratives sur les personnes handicapées :

- en recherche d'emploi entrées dans un dispositif de la formation professionnelle ;
- en contrats d'alternance.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

À la suite des recommandations de l'autorité de la statistique publique, qui a labellisé les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi (élaborées et publiées conjointement par la Dares et Pôle emploi), la Dares et Pôle emploi feront évoluer leur publication mensuelle commune sur ce suiet.

La Dares et Pôle emploi ont effectué en 2013 et 2014 des travaux visant à faire converger leur estimation de l'évolution des effectifs intérimaires. Ces travaux devraient aboutir dans les données publiées en 2015.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

La montée en charge de la déclaration sociale nominative (DSN), pouvant être substituée depuis avril 2013 pour les établissements volontaires à la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) ou à l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO), se poursuivra. La mise à disposition du répertoire commun des déclarants conduira à revoir le suivi du référentiel des établissements.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

La diffusion de données administratives (notamment sur les demandeurs d'emploi) à un niveau local fin se poursuivra.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

La Dares continuera à participer aux travaux de l'Observatoire des emplois et des métiers de l'économie verte.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Des travaux sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi ou sur les modes de rupture des contrats de travail (ruptures conventionnelles notamment), à partir de l'exploitation de données administratives ou d'enquêtes, seront réalisés afin de contribuer à l'évaluation des politiques publiques dans ces domaines.

L'évaluation du contrat de sécurisation professionnelle se poursuivra, avec l'exploitation des données administratives correspondantes et la collecte de l'enquête auprès des bénéficiaires.

3.4 Aspects « européens »

La Dares assiste la DGAFP sur l'extension de la couverture des statistiques sur les emplois vacants à la fonction publique, conformément au règlement européen.

La Dares continuera à participer aux travaux sur la prospective par métiers menés au niveau européen (Cedefop).

4. Opérations répétitives

	11:4.4	
Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Enquêtes		
Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre (Emmo)		
Enquête sur les Sortants des listes de demandeurs d'emploi	Dares-EMT et Pôle emploi	
Emplois vacants (enquête ACEMO)		Les statistiques sur les emplois vacants proviennent de l'exploitation de questions de l'enquête ACEMO, réalisée sous la responsabilité de la sous-direction STRP de la DARES.
Exploitation de fichiers administratifs		
Offres et demandes d'emploi	Dares-EMT et Pôle Emploi	Suivi mensuel des demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi -National et local
Chômage indemnisé	Dares-EMT	Données de cadrage sur l'indemnisation : bénéficiaires, montants
Mouvements de main d'œuvre	Dares-EMT	Étude des flux d'emploi, à partir du traitement statistique de 3 sources : - Déclaration sociale nominative (DSN), pour les entreprises ayant intégré ce dispositif. - Déclaration mensuelle des mouvements de maind'œuvre (DMMO) : établissements de 50 salariés ou plus - Enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO), étab. < 50 salariés les ruptures de travail.
Intérim	Dares-EMT	Étude de l'emploi intérimaire à partir des missions d'intérim déclarées par les agences de travail temporaire. À compter de février 2015, la DSN va progressivement se substituer aux relevés mensuels des missions d'intérim.
Emploi des travailleurs handicapés	Dares-EMT	Étude de l'insertion professionnelle des personnes handicapées à partir du traitement statistique des DOETH (déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés). Système d'information transféré à l'Agefiph depuis le 1er janvier 2013
Chômage partiel, mesures d'accompagnement des restructurations et préretraites	Dares-EMT	Depuis mai 2014, les statistiques sur les plans de sauvegarde de l'emploi publiés reposent sur l'exploitation du « SI-Homologation » de la DGEFP (avec rétropolation depuis juillet 2013)
Ruptures conventionnelles	Dares-EMT	

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'intégration du dispositif de collecte des mouvements de main-d'œuvre dans le dispositif de déclaration sociale nominative (DSN) entraîne un allègement significatif de la charge de réponse des entreprises. La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives pose le principe du caractère non obligatoire de la DSN pour la phase de démarrage (DSN phase 1). Depuis 2013, les établissements inscrits à la DSN sont dispensés de déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) ou de l'enquête trimestrielle sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO), ce qui fait de la DMMO la première déclaration substituée par la DSN. À compter de février 2015, les établissements de travail temporaires effectuant une DSN sont également dispensés de transmettre à Pôle emploi (pour le compte de l'État) les relevés mensuels de mission. À partir de 2016, la DSN présentera un caractère obligatoire pour l'ensemble des déclarations

auxquelles l'employeur est tenu. Le flux DSN se fera sous forme d'échanges de données informatisé (EDI), ce qui permet aux établissements de s'affranchir du remplissage des formulaires et questionnaires papier ou de leur saisie en ligne sur le site de collecte par internet.

La Dares participe par ailleurs aux travaux menés avec le SGMAP, la DGEFP et l'Agefiph visant à alléger la charge déclarative des entreprises liées à la DOETH, dans le cadre de la démarche « dites-le-nous une fois ».

Sous direction « Suivi et Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle »

1. Exposé de synthèse

En 2015, la sous-direction continuera d'exploiter et enrichir son système de suivi des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle (publics et structures). La sous-direction devra ainsi poursuivre l'amélioration du suivi des contrats en alternance et de la formation des demandeurs d'emploi (Base BREST). Suite aux évolutions introduites par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, sera mis en place au cours de 2015 le suivi statistique du nouveau Compte Personnel de Formation qui succède au Droit Individuel à la Formation. Un nouveau système de suivi de l'effort de formation des entreprises sera également mis en place, cette nouvelle loi ayant aboli l'obligation de dépenser pour la formation et la déclaration associée (déclaration 2483).

En matière d'évaluation des dispositifs d'insertion et de formation, se poursuivra en 2015 la collecte de la nouvelle édition du panel de suivi des bénéficiaires de contrats aidés (contrats uniques d'insertion dans le secteur non marchand et emplois d'avenir dans les secteurs marchand et non marchand), qui vise à mesurer l'impact du passage par ces dispositifs sur la trajectoire professionnelle. L'enquête auprès des employeurs utilisateurs de contrats aidés réalisée en 2014 donnera lieu à publication. Afin d'évaluer le contrat de sécurisation professionnelle (CSP), une enquête sera conduite en collaboration avec l'Unédic auprès des bénéficiaires du CSP et d'un ensemble de populations de référence.

Sous l'égide du comité scientifique visant à évaluer le dispositif expérimental de la garantie jeunes, mise en place sur une vingtaine de sites en France, la Dares conduira une enquête auprès de jeunes en situation de grande précarité financière, bénéficiant de la garantie jeunes ou non, au sein de départements pilotes et non pilotes.

Enfin, l'exploitation des enquêtes sur la formation professionnelle (CVTS 2011, AES 2012) et sur les compétences (PIAAC, IVQ) devrait se poursuivre pendant l'année 2015, tandis que seront menés les travaux de préparation de la prochaine enquête AES 2017.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

En 2015, se poursuivra la nouvelle édition du panel de suivi des bénéficiaires de contrats aidés dans les secteurs marchand et non-marchand. Cette enquête permettra d'évaluer et de caractériser le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) et les emplois d'avenir, récent dispositif mis en place en novembre 2012 à destination des jeunes peu qualifiés. La collecte a débuté en 2014 et se poursuivra jusqu'en 2018.

La Dares est chargée de la coordination de l'évaluation de la « Garantie Jeunes », sous l'égide d'un comité scientifique présidé par Jérôme Gautié, professeur à l'Université Paris 1. Ce dispositif expérimental, mis en place sur une vingtaine de départements (sites pilotes) vise à garantir un accompagnement personnalisé à des jeunes majeurs en grande vulnérabilité et en rupture familiale pour lesquels les dispositifs existants sont insuffisants. Elle garantit également une allocation de soutien d'un niveau équivalent au RSA. Afin de contribuer à l'évaluation de l'impact de la garantie jeunes, une enquête sera menée sur des jeunes éligibles au dispositif identifiés de la même manière dans les départements-pilote et dans des départements comparables mais ne mettant pas en place la garantie jeunes.

Les travaux d'évaluation du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) se poursuivront. L'enquête menée conjointement avec l'Unedic auprès des bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle et de populations de référence sera réalisée et exploitée en 2015.

Une réflexion a été entamée en 2014 avec l'Observatoire des Transitions Professionnelles (qui fédère les études de 8 FONGECIF) en vue d'évaluer l'impact d'une formation certifiante sur les trajectoires professionnelles. Elle pourrait donner lieu en 2015 à une enquête sur un public constitué à la fois de bénéficiaires d'un congé individuel de formation (CIF) et de candidats à un CIF mais n'ayant pas obtenu un financement.

La prochaine édition de l'enquête européenne sur la formation des adultes (AES), qui doit avoir lieu en 2017 en France, sera préparée.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

La loi du 5 mars 2014 modifie profondément le système de formation professionnelle continue. Elle crée les conditions de déploiement du Compte Personnel de Formation (CPF) créé par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013. Les crédits et débits d'heures seront gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette centralisation des informations permettra un suivi statistique facilité du recours au CPF, qui sera mis en place à partir de 2015.

La loi supprime également le principe du « former ou payer » pour les entreprises de 10 salariés et plus. De fait, cette disposition s'accompagne de la suppression du bordereau fiscal 2483 qui permettait de suivre l'effort financier et physique des entreprises. La nouvelle loi dispose toutefois que les entreprises doivent transmettre annuellement des informations sur « les modalités d'accès des salariés » à la formation continue. Des réflexions sont en cours pour mettre sur pied ce nouveau système d'information statistique.

Suite à la réforme du financement des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), consistant à généraliser l'aide au poste, un nouveau système d'information, géré comme précédemment par l'Agence de services et de paiement, se mettra en place, après la phase transitoire en 2014 de mise en place de la réforme. Les productions usuelles de la Dares sur le secteur de l'IAE seront adaptées à ce nouveau système d'information, plus homogène entre structures.

Dans la lignée des travaux entamés depuis quelques années, seront poursuivis les efforts entrepris pour accroître le nombre de variables exploitables au niveau national de la base Brest (base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle), qui rassemble l'ensemble des entrées en formation des demandeurs d'emploi. L'objectif est d'améliorer la description annuelle des formations suivies par les demandeurs d'emploi, tous financeurs confondus.

Plus généralement, se poursuivront en 2015 les travaux de consolidation des systèmes d'information sur les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle ou d'adaptation aux évolutions des dispositifs.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

L'exploitation des enquêtes menées en 2012 ou 2013 (IAE-volet structures et volet salariés, enquête rénovée auprès des conseils régionaux sur la formation professionnelle) se poursuivra, en plus de la production d'indicateurs et de l'alimentation des publications récurrentes.

L'exploitation de plusieurs enquêtes récentes sur la formation professionnelle et les compétences (volet français du Programme for the international assessment of adult competencies (PIAAC) de l'OCDE, enquêtes européennes Adult education survey (AES) et Continuing vocational training survey (CVTS)) se poursuivra en 2015

La connaissance du secteur des services à la personne a progressé en 2014. La Dares a mobilisé les enquêtes Budget de Familles et Revenus Fiscaux et Sociaux de l'Insee pour chiffrer les avantages fiscaux et aides directes selon les différents déciles de niveau de vie. Des travaux sur le travail au noir dans les services à la personne ont été entrepris. Dans le cadre des travaux du groupe « fiscalité des Services à la Personne », organisé par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, la Dares a construit une maquette permettant de retracer tous les transferts fiscaux et sociaux effectués dans ce secteur entre les différents agents économiques. La Dares poursuivra l'amélioration de cette maquette en 2015 et l'actualisera désormais chaque année. Par ailleurs, la Dares continuera sa réflexion avec la DGCIS, l'Acoss et l'Insee pour la mise au point d'une publication de périodicité trimestrielle rendant compte de l'activité sur l'ensemble du secteur des services à la personne.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

L'apprentissage est un sujet dont l'importance a redoublé en 2014 particulièrement du fait de la baisse assez vive des entrées observée en 2013 et au début de 2014. Des travaux seront engagés pour tenter de séparer les facteurs qui, selon les différents secteurs, pèsent sur la demande et l'offre de contrats d'apprentissage. En particulier, la Dares étudiera la récurrence du recours à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation par les entreprises à partir des DADS.

Les travaux menés en 2014 sur les ruptures de contrats d'apprentissage et de professionnalisation seront consolidés et systématisés.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

La Dares poursuit des études visant à analyser les disparités régionales de mobilisation de politiques publiques d'emploi et de formation professionnelle. Les travaux visant à suivre et analyser la mise en œuvre des politiques publiques d'emploi dans les territoires de la politique de la ville seront poursuivis et développés. Ces travaux devront tenir compte de la nouvelle géographie prioritaire pour la politique de la ville en cours de définition.

La Dares continuera à mettre à disposition des données mensuelles détaillées et des modules cartographiques au niveau régional et départemental sur les nouvelles entrées en mesure ainsi que sur les effectifs présents à un moment donné, au travers du tableau de bord mensuel de suivi des politiques d'emploi et d'accompagnement des restructurations mis en ligne sur le site internet du ministère.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Un des piliers du développement durable met l'accent sur la nécessité de conserver et mobiliser au mieux le capital humain disponible. La formation professionnelle, le développement des compétences et les politiques publiques visant à améliorer l'employabilité des personnes en difficulté d'insertion participent de ce fait à une bonne mobilisation des ressources humaines au service du développement durable. Les travaux qui sont menés sur ces thèmes contribuent sous cet aspect à améliorer la connaissance quantitative ou qualitative du développement durable.

3.3 Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

De par ses missions, la sous-direction développe de nombreux travaux d'évaluation des politiques publiques dans ses domaines de compétences. En 2015, se poursuivra notamment la collecte du nouveau panel de bénéficiaires de contrats aidés, permettant de mesurer l'impact du passage dans ces dispositifs. L'enquête auprès des employeurs utilisateurs de contrats aidés permettra d'éclairer les comportements de recours des employeurs à ces contrats.

La Dares est fortement mobilisée par les travaux d'évaluation du dispositif expérimental de la garantie jeunes, qui s'étaleront jusqu'à 2017.

Le nouvel appariement entre le Fichier Historique des demandeurs d'emploi et les DADS offrira des opportunités importantes en matière d'études d'évaluation de l'impact des politiques actives du marché du travail. En particulier l'impact des politiques de formation pourra être réexaminé.

L'évaluation du contrat de sécurisation professionnelle se poursuivra en 2015, avec l'exploitation des données administratives correspondantes et la collecte de l'enquête auprès des bénéficiaires et d'un ensemble de populations de référence.

3.4 Aspects « européens »

Les enquêtes européennes sur la formation AES (Adult Education Survey) sur la participation des adultes à la formation tout au long de la vie, ainsi que CVTS (Continuing Vocational Training Survey) auprès des entreprises, dont les dernières éditions ont été réalisées respectivement en 2012 et 2011, ont vocation à être rééditées en 2016 et 2017.

La Dares participe à la task force sur le futur règlement AES. L'enquête vise à mesurer l'accès des adultes à la formation, selon les concepts définis au niveau européen de formation formelle, formation non formelle et d'apprentissage informel. Elle vise également à caractériser les formations suivies et à connaître les objectifs des formations suivies et les obstacles ou difficultés d'accès.

La Dares sera également associée aux évolutions possibles au niveau européen du dispositif de collecte de données sur la formation financée par les entreprises, suite à la révision du règlement relatif à l'enquête CVTS.

Les données physiques et financières sur les politiques de l'emploi continueront à alimenter la base de données européenne « Politiques du marché du travail » (PMT).

4. Opérations répétitives

	Unité	- · · · ·
Opérations répétitives	responsable	Observations
Enquêtes		
Enquête en continu sur l'insertion à		Cette enquête permet de connaître le devenir
6 mois des sortants de contrat de	SEPEFP	des sortants de contrat ainsi que les ruptures
professionnalisation		
Enquête auprès des Conseils	Dares-	Annuelle (recueil de données agrégées).
régionaux sur la formation	SEPEFP	Refonte en 2012.
professionnelle continue et		
i'apprentissage		
Exploitation de fichiers		
administratifs		
Conventions d'embauches en	Dares-	Sur la base des données de l'Agence de
contrat unique d'insertion et en	SEPEFP	Services et de paiement (ASP)
emplois d'avenir	02. 2. 1	Convided of the parenterit (101)
Bénéficiaires d'un	Dares-	Sur la base des données de l'Agence de
accompagnement à la création	SEPEFP	Services et de paiement (ASP)
d'entreprise NACRE	OLI LI I	Services et de paiement (ASI)
Bénéficiaires de l'Accre	Dares-	Sur la base des données recueillies et
Belleliciaires de l'Accre		
Christians of admits de PIAE	SEPEFP	transmises par l'Acoss
Structures et salariés de l'IAE	Dares-	Sur la base des données de l'Agence de
	SEPEFP	Services et de paiement (ASP)
Suivi des organismes agréés de		Sur la base de l'extranet nOva à compter des
services à la personne (activité et	SEPEFP	données 2009
salariés)		
Embauches exonérées dans les	Dares-	
territoires	SEPEFP	
Exploitation des fichiers de		
politiques d'emploi géolocalisés	SEPEFP	
(ZUS/hors ZUS)		
Contrats d'apprentissage	Dares-	Sur la base de l'application Ari@ne, dont la
	SEPEFP	complétude a fortement progressé.
Contrats de professionnalisation	Dares-	Sur la base de l'application Extrapro
	SEPEFP	
Activité des missions locales et		Suivi en continu sur la base des données de
suivi du Civis	SEPEFP	Parcours 3 (remplacée à l'automne 2014 par I-
		milo), l'application de gestion utilisée par les
		missions locales
Formation des demandeurs	Dares-	Les efforts pour d'accroître la qualité et la
d'emploi (constitution de la base	SEPEFP	comparabilité entre financeurs des différentes
Brest, Base régionalisée des		variables seront poursuivis.
stagiaires de la formation		En 2014 ont été diffusés de nouveaux
professionnelle)		indicateurs mensuels relatifs aux entrées en
,		formation des demandeurs d'emploi,
		circonscrits aux demandeurs d'emploi inscrits à
		Pôle emploi
Programme compétences-clefs	Dares-	L'exploitation des données de ROSACE permet
9 11 111 111 1111	SEPEFP	de dresser un bilan annuel des caractéristiques
	-	des personnes bénéficiant de ce programme et
		des formations qu'ils y suivent.
Autres travaux répétitifs		, -,
Élaboration de la dépense en	Dares-	La publication se cale désormais sur le champ
faveur des politiques du marché du	SEPEFP	des politiques ciblées de la base européenne
travail	<u> </u>	Politiques du marché du travail (à partir de
337411		2009)
Élaboration de la dépense	Dares-	
nationale pour la formation	SEPEFP	
professionnelle et l'apprentissage		
professionifiche et rapprentissage	1	

5. Allégement de la charge statistique des entreprises

Le suivi statistique standard des politiques d'emploi et de formation professionnelle est réalisé sur la base de données administratives (par exemple : conventions d'embauches en contrat aidé, entrées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, suivi des organismes agréés de services à la personne, etc.), de plus en plus souvent dématérialisées. Pour 2015, des progrès sont encore attendus sur le suivi des contrats d'apprentissage, notamment grâce au développement du portail de l'alternance.

Les enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires de dispositifs s'appuient sur ces données comme bases de sondage et visent à compléter les informations – souvent limitées, voire inexistantes sur le devenir des bénéficiaires – y figurant, en veillant à ne pas redemander aux enquêtés d'informations déjà connues par les données administratives (parmi les exemples récents, citons ceux de l'enquête en continu auprès des sortants de contrat de professionnalisation ou de l'enquête de 2012 auprès des structures de l'IAE et des salariés en insertion qui y sont accueillis).

La loi du 5 mars 2014 conduit à la suppression du bordereau 2483, qui permettait aux entreprises de rendre compte de leurs dépenses de formation. Elle instaure une nouvelle obligation de remontée d'informations au service statistique du ministère en charge de la formation professionnelle. La Dares veillera à mettre en place un nouveau système d'information statistique s'appuyant au maximum sur les circuits administratifs de remontées d'information déjà existants (notamment dans le cadre des appels à cotisations des entreprises aux OPCA).

Sous direction « des Salaires, du Travail et des Relations Professionnelles »

1. Exposé de synthèse

La sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles » traite des domaines des salaires, du temps de travail, des relations professionnelles, des conditions de travail et de la santé au travail.

L'année 2015 verra le début de la mise en œuvre de la collecte par internet de l'enquête trimestrielle Acemo dans le cadre du développement par l'Insee de la plate-forme de télécollecte Coltrane. En lien avec l'équipe du projet « dites-le-nous une fois », les réflexions sur l'allègement des questionnaires des enquêtes du dispositif Acemo devraient se poursuivre en 2015, dans la perspective de la généralisation de la DSN en 2016. Comme les années précédentes, les enquêtes Acemo seront mobilisées pour répondre aux besoins d'informations résultant des évolutions législatives et réglementaires concernant le travail.

En 2015, de nouveaux travaux issus de l'exploitation de l'enquête « Conditions de travail » 2013 seront publiés. Par ailleurs, la préparation de l'enquête « Risques Psycho-sociaux » 2015-2016 s'achèvera et celle de la prochaine enquête Sumer 2016-2017 se poursuivra.

Les travaux visant à améliorer l'information sur les accidents du travail et les maladies professionnelles seront poursuivis, en liaison avec l'Institut national de veille sanitaire, et des données renouvelées seront publiées.

Dans le domaine des relations professionnelles, l'activité sera d'une part consacrée aux enquêtes REPONSE, via la poursuite de l'exploitation des données de l'enquête réalisée en 2011, et la conception de la future enquête 2016-2017. D'autre part l'enquête Acemo – Dialogue Social en Entreprise (DSE), qui permet un suivi annuel des négociations collectives et de la conflictualité, sera mobilisée. Le module sur les relations professionnelles dans les TPE, collecté pour la première fois en 2013, pourra faire l'objet d'une publication.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La nouvelle enquête « Risques Psycho-Sociaux » (RPS) sera présentée au Comité du label en novembre 2014 et réalisée sur le terrain fin 2015 et début 2016. Elle bénéficiera d'un cofinancement de la Drees et de la DGAFP pour un sur-échantillon concernant les 3 versants de la Fonction publique. Cette enquête répond aux recommandations du collège d'expertise sur les risques psycho-sociaux présidé par Michel Gollac, qui préconisait de réaliser une enquête sur les conditions de travail tous les trois ans, en alternant comme thématique dominante les conditions de travail physiques et les risques psychosociaux, tout en conservant à chaque vague un jeu plus restreint de questions couvrant chacun des deux thèmes. Elle comportera un volet « actif occupé » et un volet « établissement employeur » pour les salariés répondants qui travaillent dans des établissements d'au moins 10 salariés L'enquête RPS constitue la seconde vague de ce dispositif d'enquête, après l'enquête « Conditions de Travail » menée en 2012-2013, dont les répondants seront réinterrogés grâce à un suivi prospectif mis en place par l'Insee.

Les nouveaux modules « actionnariat des salariés » du questionnaire de l'enquête ACEMO Participation, Intéressement et éPArgne d'entreprise (PIPA), et « formation professionnelle » du questionnaire de l'enquête Très Petites Entreprises (TPE) seront administrés.

Les travaux préparatoires à l'enquête REPONSE 2016-2017, qui démarrent à l'automne 2014, seront poursuivis. L'avis d'opportunité sera demandé au CNIS à la réunion d'automne de la Commission.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

La Dares publiera en 2015 des indicateurs sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT-MP) du régime général (CNAM-TS) élargis à ceux de la Mutualité Sociale Agricole et des collectivités territoriales (CNRACL); une expérimentation sera réalisée pour concaténer à ces

données administratives les résultats de l'enquête Conditions de travail de 2013 pour les salariés de la Fonction publique d'État.

Suite à la refonte du système de remontée des accords collectifs d'entreprises (application Daccord) conduite en 2013-2014, la possibilité d'effectuer des remontées en continu et de mieux identifier les thèmes traités dans les accords devra être mise à profit afin de réaliser des exploitations plus riches de ce système d'information, tant pour la production d'indicateurs statistiques que pour la conduite d'études et de recherches.

Le système d'information Mars alimenté par les résultats des élections professionnelles et géré par la DGT pourra être mobilisé par la Dares à des fins d'appariement avec d'autres sources ou d'exploitations statistiques.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

La refonte des questionnaires des enquêtes annuelles Acemo conduira la Dares à adapter ses publications en fonction de l'évolution des questionnaires. En particulier, le nouveau module introduit dans l'enquête PIPA concernant la complémentaire santé, sera exploité et permettra de fournir une information attendue dans le cadre du suivi de la loi de sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels. De même, la possibilité de distinguer, dans la nouvelle enquête DSE, l'activité de négociation de sa traduction en un accord, permettra d'affiner la connaissance de la négociation professionnelle. Enfin, l'exploitation du module introduit dans l'enquête TPE, permettra de mieux appréhender la formation professionnelle dans les très petites entreprises.

Diverses sources (Ecmoss, Dads, enquête emploi, panel Dads) seront mobilisées pour analyser les inégalités salariales, notamment entre les femmes et les hommes. Des confrontations entre les résultats produits à l'aide de ces différentes sources seront produites, en particulier pour ce qui concerne les dispositifs d'épargne salariale. Une publication régulière sur la structure détaillée des rémunérations sera mise en place à partir des enquêtes Ecmoss.

L'exploitation de l'enquête Conditions de travail 2013 s'intensifiera, avec en particulier le suivi d'un appel à recherches lancé en 2014 conjointement avec la Drees, la DGAFP et la Depp. Les données sur la prévention des risques professionnels issues du volet établissements de l'enquête Conditions de travail 2013 seront publiées en référence aux conventions collectives d'appartenance des établissements.

Les données de l'enquête REPONSE 2011 continueront d'être exploitées et donneront lieu à des publications. Seront notamment valorisés les études menées par la Dares et les projets de recherche cofinancés par la Dares dont les résultats auront été présentés au colloque de décembre 2014.

Les travaux sur le temps de travail se poursuivront avec l'exploitation des enquêtes Ecmoss, Acemo, Emploi et emploi du temps sur la durée du travail, le temps partiel, l'articulation entre temps de travail et temps consacrés à d'autres activités (transport, vie familiale) et l'exploitation du volet employeur de l'enquête « Conditions de travail » sur l'organisation du temps de travail.

Après des premiers éléments fournis fin 2014, les changements induits par l'application des dispositions sur le temps partiel prévues par la loi sur la sécurisation de l'emploi continueront d'être documentés.

Un appel à projet de recherche monographique portant sur le rôle et les moyens des comités d'entreprise, lancé en 2014, produira de premiers résultats. Cette recherche visera notamment à donner des éléments sur l'application des dispositions de la loi « sécurisation de l'emploi » portant sur l'information économique transmise par l'employeur aux comités d'entreprise.

La réflexion pour introduire dans le portrait statistique des branches conventionnelles (qui décrit les branches selon leur convention collective) de nouveaux indicateurs, éventuellement construits à partir d'autres sources que les DADS, sera poursuivie.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Néant

3.1 Aspects « Territoires »

Des tableaux de résultats locaux détaillés des statistiques sur les accidents du travail et maladies professionnelles du régime général en 2012 seront adressés aux services statistiques déconcentrés du ministère du travail.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques sociales publiques » :

De nombreuses études relatives au suivi des rémunérations contribuent à l'évaluation des politiques publiques en ce domaine : analyse de l'impact de la négociation de branche sur les rémunérations ; production de données sur les niveaux et variations de salaires ; dénombrement et caractérisation des salariés « au SMIC » ainsi que des entreprises les employant ; mesure des inégalités de rémunérations liées aux caractéristiques des personnes, en premier lieu au genre ; impact des dispositifs d'épargne salariale (écarts de rémunérations, substitution éventuelle avec les salaires,...).

L'importance accordée au dialogue social et à la négociation collective d'entreprise par les politiques du travail et de l'emploi appellera la poursuite voire l'amplification des travaux de statistique et d'études concernant les négociations et les accords, analysés selon les thématiques, secteurs, tailles d'entreprises, populations d'entreprises et salariés concernés.

Les monographies réalisées suite à l'appel à projets de recherche sur les comités d'entreprise pourront alimenter les évaluations du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) réalisées par le CGSP.

Les effets des dispositions concernant le temps partiel issues de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, feront l'objet d'un suivi spécifique.

Suite aux réflexions menées en 2014 pour prévoir un dispositif d'évaluation, la mise en place du Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) en 2015 doit permettre de fournir progressivement au cours des années suivantes des éléments quantitatifs et qualitatifs d'évaluation.

L'observation des liens entre les politiques de prévention des risques professionnels des établissements et les expositions professionnelles et l'état de santé des salariés, dans l'enquête Condition de travail 2013, contribuera en 2015 à l'évaluation des politiques publiques en matière de santé au travail.

3.4 Aspects « européens »

Les indicateurs statistiques demandés par Eurostat dans le cadre du règlement STS (heures travaillées dans l'industrie et la construction) sont élaborés et transmis chaque trimestre depuis 2001 dans les délais prévus.

4. Opérations répétitives

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Enquêtes		
Enquête trimestrielle Acemo (y compris l'enquête annuelle complémentaire intégrée et un volet spécifique sur le SMIC)	SCS	La fourniture d'informations statistiques sur les salaires par branches professionnelles (ou par regroupement de celles-ci en champs conventionnels) restera une priorité
Enquête annuelle complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives	scs	Depuis 2013, cette enquête est intégrée à la 1ère enquête trimestrielle Acemo de l'année.

31				
Opérations répétitives	Unité responsable	Observations		
Enquête annuelle Acemo sur le dialogue social en entreprise (DSE)	SCS-RPTT	Enquête annuelle ayant pour objectif de fournir des indicateurs réguliers sur l'importance de la négociation dans les entreprises, son contenu et ses acteurs ainsi que sur les grèves (part des entreprises ayant connu au moins une grève et nombre de jours de grève). Elle est réalisée en début d'année auprès de 10 000 entreprises du champ Acemo.		
Enquête annuelle Acemo sur les très petites entreprises	SCS en association avec RPTT pour le module relations professionnel les	Enquête annuelle sur les entreprises de 1 à 9 salariés. Depuis 2013, l'enquête est complétée par trois modules nouveaux portant sur la négociation, l'épargne salariale et la formation professionnelle. Chaque module ainsi que le questionnaire 'base' est administré en rotation une fois tous les quatre ans.		
Enquête annuelle Acemo sur la participation, l'intéressement, et l'épargne d'entreprise (PIPA)	SCS	Depuis 2013, l'enquête est complétée par deux modules nouveaux portant sur la retraite supplémentaire et sur la complémentaire santé. Chaque module ainsi que le questionnaire 'base' est administré une fois tous les trois ans.		
Exploitation des enquêtes Acemo, Ecmoss (2012) et de l'Enquête emploi pour publier des résultats sur la durée du travail.	RPTT			
Exploitation de fichiers administratifs				
Exploitation plus systématique de la source Dads pour produire des données sur les salaires auparavant issues du dispositif Acemo, allégé depuis la refonte de 2005-2006 et pour produire des indicateurs par branches professionnelles	SCS	Développement de la production de données détaillées par branche professionnelle Ajout de la variable « identifiant de convention collective » aux fichiers de diffusion des DADS		
Licenciements des salariés protégés	RPTT	Fichier construit à partir de l'instruction, par les services de l'Inspection du travail, des demandes d'autorisation de licenciement de salariés protégés ou du contrôle des dossiers de rupture conventionnelle les concernant. Les possibilités de combiner ces données administratives avec d'autres sources d'information seront étudiées, pour une connaissance plus complète du phénomène.		
Suivi des accords d'entreprise	RPTT	Ces travaux reposent sur l'exploitation d'une base de données issue des informations enregistrées par les services départementaux du ministère du travail lors du dépôt obligatoire des accords par les entreprises. Ces données permettent notamment d'identifier les entreprises ou les établissements déposant des textes ainsi que les caractéristiques principales de ces derniers: leur nature (accord, avenant, dénonciation, désaccord, adhésion), les signataires et les thèmes principaux traités.		
Exploitation des fichiers de la CNAM TS, de la MSA et de la CNRACL sur les	CTS	Les indicateurs annuels publiés utilisent aussi la source DADS pour établir la population concernée par le risque d'accident et de maladie. La prise en compte		

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
accidents du travail et les maladies professionnelles		des données MSA et CNRACL sera poursuivie en 2015, avec l'intégration à titre expérimental d'un échantillon d'accidents du travail dans la Fonction publique d'État issu de l'enquête CT2013.
Autres travaux répétitifs		
Apurement, redressement et exploitation des enquêtes annuelles Ecmoss	SCS - RPTT	Les études porteront notamment sur la mesure des inégalités salariales selon le genre et l'origine ; ainsi que sur les caractéristiques des salariés au SMIC. Une publication régulière sur la structure détaillée des rémunérations sera mise en place.

5. Allégement de la charge statistique des entreprises

La refonte du dispositif d'enquêtes Acemo, qui s'est achevée fin 2013, poursuit l'effort d'allégement de la charge statistique des entreprises entrepris lors de la précédente refonte de 2006. La partie structurelle du dispositif a en effet été rationalisée, à la lumière des évolutions de l'ensemble du système d'observation de l'emploi et des revenus (enrichissement de la DADS-U, mise à profit améliorée du dispositif Ecmoss...). Ainsi l'enquête annuelle complémentaire a été intégrée dans l'enquête trimestrielle. Surtout, la mise en place de la procédure de télécollecte en 2015 devrait aussi permettre d'alléger la charge de déclaration.

Dans le cadre de la loi sur la simplification administrative, et dans la perspective de la généralisation de la DSN, l'année 2015 pourrait voir se poursuivre la réflexion sur l'allégement des questionnaires des enquêtes du dispositif Acemo (suppression de questions pour lesquelles l'information est existante dans des sources administratives ou fiscales).

Pôle Emploi

1. Exposé de synthèse

En 2015, Pôle emploi poursuivra la rationalisation et l'enrichissement de ses systèmes d'information statistique, en continuité avec les évolutions engagées depuis 2010 et en cohérence avec les recommandations formulées en 2014 par l'Autorité de la statistique publique au titre de la labellisation des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

De plus, dans le cadre du programme d'étude et d'évaluation qui sera élaboré au cours des mois à venir, Pôle emploi sera conduit à réaliser des enquêtes auprès des bénéficiaires des services qu'il déploie (demandeurs d'emploi et entreprises) afin d'éclairer les décideurs et administrateurs sur leurs effets et conditions de mise en œuvre.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Les projets suivants sont envisagés mais restent à préciser et à valider :

- Des enquêtes auprès des bénéficiaires de la formation et en particulier des nouveaux dispositifs liés à la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social. Ces enquêtes viseraient notamment à caractériser les modalités de mobilisation et les effets de :
 - du « conseil en évolution professionnelle » dont auront bénéficié les demandeurs d'emploi;
 - o du compte personnel de formation (CPF).

La conception de ces enquêtes sera à finaliser début 2015 lorsque les diapositifs seront opérationnels.

• Une enquête auprès d'un échantillon de 8 000 établissements de 5 à 250 salariés, ayant été impliqués dans une expérimentation/évaluation de nouvelles modalités de prospection menée par Pôle emploi. Ce dispositif est fondé sur un principe d'assignation aléatoire des établissements entre un groupe de traitement (ayant été prospecté par Pôle emploi) et un groupe de contrôle (n'ayant pas fait l'objet d'une démarche de prospection). La réalisation de l'expérimentation est prévue en septembre et octobre 2014. L'enquête auprès des établissements se déroulera en principe en janvier 2015 et visera à caractériser simplement les modalités de recrutement ainsi que les coûts de ces recrutements.

Ce projet est mené en coopération avec le CREST et Sciences-po Paris.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

L'exploitation conjointe des DPAE et des données statistiques de Pôle emploi sera poursuivie et améliorée de façon à produire des indicateurs de performance utiles aux acteurs opérationnels de l'établissement et aux statisticiens.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Le programme d'étude pour 2015 n'est pas encore défini mais des pistes de travail sont dessinées (cf. point 2.1 précédent).

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

La refonte et l'optimisation du système d'information statistique et de pilotage de Pôle emploi seront poursuivies et devraient être finalisées.

Par ailleurs, en lien avec la Dares, des travaux se poursuivront en application des recommandations formulées en 2014 par l'Autorité de la statistique publique au titre de la labellisation des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Ces travaux porteront notamment sur les modalités de diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi.

Les travaux relatifs aux impacts attendus des déclarations sociales nominatives (DSN) seront poursuivis.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

Seront poursuivis et approfondis les travaux d'élaboration et de diffusion d'indicateurs régionaux départementaux et locaux sur les contextes d'intervention des agences de Pôle emploi.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques sociales publiques » :

Le programme national d'évaluation pour 2015 du comité d'évaluation de Pôle emploi n'est pas encore défini pour l'année 2015. Néanmoins, il est probable que 2015 sera en grande partie consacrée à la poursuite et l'approfondissement des travaux d'évaluation de l'offre de service de Pôle emploi aux demandeurs d'emploi et aux employeurs menés en 2014.

3.4 Aspects « européens »

Aucune action n'est à ce jour prévue au niveau européen.

4. Opérations répétitives

4.1. Exploitation de fichiers administratifs

La maintenance et l'exploitation du système d'information statistique fondé sur les données administratives relatives à la demande et l'offre d'emploi se feront en cohérence avec les systèmes d'information opérationnels et les évolutions de l'offre de service de Pôle emploi et des mesures de la politique d'emploi et de formation professionnelle.

Les démarches de rapprochement entre le Fichier historique statistique (FHS) et les Dads seront poursuivies dans le cadre de la nouvelle convention liant les parties concernées prévue pour 2014.

Les évolutions et l'exploitation du système d'information statistique relatif à l'indemnisation (Assurance chômage et État) seront garanties, en cohérence avec les évolutions réglementaires (en particulier la nouvelle convention d'assurance chômage dont l'ensemble des dispositions seront appliquées à compter d'octobre 2014).

Le suivi des dispositifs d'indemnisation et d'accompagnement prévu notamment par les conventions entre l'État et Pôle emploi (CSP, RFF...) sera maintenu.

Par ailleurs, les notes d'information statistique régulières continueront d'être produites (dans le cadre de la collection des « statistiques et indicateurs » introduite en 2014).

4.2. Enquêtes

L'enquête Besoins de main d'œuvre (BMO) sera reconduite en 2015 (au titre notamment des projets de recrutements pour 2016). Cette enquête comportant un volet principal (administré avant tout par voie postale) et un volet complémentaire administré par téléphone.

Les première et deuxième vagues (interrogations à 6 et 12 mois) du panel des demandeurs d'emploi entrés en décembre 2014 seront réalisées en juin et décembre 2015. Cette enquête, réalisée auprès d'un échantillon de 7 000 répondants, permet de suivre les parcours des demandeurs d'emploi et d'analyser les facteurs de réinsertion professionnelle.

L'enquête « sortants de chômage » menée trimestriellement en collaboration avec la Dares, auprès d'un échantillon de demandeurs d'emploi sortis des fichiers de Pôle emploi sera poursuivie, de façon à assurer la complétude des informations statistiques sur les motifs de sortie et la situation des personnes, au regard notamment de l'emploi et de la formation.

L'enquête « sortants de formation », permettant de connaître le devenir des demandeurs d'emploi 6 mois après la fin de la formation, sera également reconduite.

5. Allégement de la charge statistique des entreprises

Concernant l'évaluation de la prospection auprès des entreprises (cf. 2.1), la majeure partie des informations collectées et traitées sera issue du système d'information de Pôle emploi. La collecte d'informations complémentaires auprès des entreprises sera donc limitée.